

Or, pour aller au fond, chacun sait que le genre de satisfaction le plus désirable, le plus efficace, le plus clair, celui qui porte le mieux la marque de la vérité, c'est de se repentir du mal que l'on a fait, et, après avoir imploré de Dieu la paix et le pardon, de s'exciter avec plus de ferveur aux devoirs imposés par les vertus, ou à y revenir, si on les a quittés.

Or, étant données les facilités, dont Nous avons parlé au commencement, et qui sont offertes par cette année sainte, il apparaît de nouveau combien il importe et il est nécessaire que le peuple chrétien se mette à l'œuvre avec la plénitude de l'espérance et du courage.

C'est pourquoi, élevant les yeux au ciel et ayant supplié ardemment le Dieu riche en miséricorde de vouloir bien être favorable à Nos vœux et à Nos résolutions, et d'éclairer de sa vertu l'esprit des hommes en même temps qu'exciter leur cœur, Nous, à l'exemple de Nos prédécesseurs et sur l'avis de Nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Eglise romaine, par l'autorité du Dieu tout-puissant, des bienheureux apôtres Pierre et Paul, et de la Nôtre, en vue de la gloire divine, du salut des âmes et pour le profit de l'Eglise, Nous annonçons, promulguons et voulons que soit tenu pour annoncé et promulgué un grand Jubilé universel, qui commencera dans cette sainte ville de Rome aux premières vêpres de la Nativité du Seigneur de l'an 1899, et qui finira aux premières vêpres de la Nativité du Seigneur de l'an 1900.

Durant le cours de ce Jubilé, à tous les fidèles de l'un et l'autre sexe, vraiment contrits et qui, après s'être confessés et avoir reçu la sainte communion, auront pieusement visité la basilique des bienheureux Pierre et Paul, de Saint-Jean de Latran et de Sainte-Marie Majeure au moins une fois par jour, pendant vingt jours consécutifs ou à des jours espacés, soit naturels, soit ecclésiastiques, comptés depuis les premières vêpres d'un de ces jours jusqu'au plein crépuscule du jour suivant, s'ils sont citoyens de Rome ou résidents et s'ils sont venus en pèlerins, pendant dix jours au moins comme dessus, et qui là auront prié Dieu avec ferveur pour l'exaltation de l'Eglise, l'extirpation des hérésies, la concorde des princes catholiques et le salut du peuple chrétien, Nous accordons et octroyons miséricordieusement dans le Seigneur l'indulgence plénière, la rémission et le pardon de leurs péchés.